

Compte rendu de la séance du mardi 09 juillet 2019

Secrétaire(s) de la séance: Sylvie CHIMINELLO

Ordre du jour:

- * Réglementation du Stationnement chemin de GOUDOU et aire de canoës
- * Composition des conseils communautaires pour la période 2020-2026, représentativité des communes.
- * Subvention petit patrimoine
- * Renouvellement de la convention de mise à disposition de la salle de réunion à l'association Wawa'rt
- * Questions diverses et calendrier

Délibérations du conseil:

– Stationnement à la Cale à canoë (2019 023)

Le maire expose au conseil que plusieurs utilisateurs de la Cale à canoë au moulin de Goudou se sont plaints de problèmes liés à des véhicules mal garés dans le chemin d'accès à l'aire de la cale.

Enfin de résoudre le problème, le maire, dans le cadre de son pouvoir police administrative édicté dans le CGCT ainsi que dans le code de la route, propose d'interdire par arrêté municipal le stationnement qui serait gênant sur le chemin et sur l'aire pour la sécurité et le bien-être des usagers.

Le maire propose :

- l'apposition du panneau réglementaire « stationnement interdit » BK6a1 qui sera fourni par le syndicat de rivière Lot Médian.

-l'affichage du présent arrêté, information de cet arrêté à la gendarmerie.

Des panneaux indiquant les parkings de la salle des fêtes, les WC et les poubelles seront mis en place enfin de compléter l'information.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuvé à l'**unanimité** cette proposition l'arrête de stationnement et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires pour mettre en application cette décision.

– Conseil communautaire (2019 024)

Le maire expose que le conseil municipal doit délibérer sur la composition du prochain conseil communautaire 2020 2026 avant le 31 août 2019.

La représentation des communes membres du Grand-Figeac au sein du conseil communautaire relèvera :

- *Soit du droit commun, en application de la loi (cas actuel)*
- *Soit d'un accord local.*

REPARTITION DE DROIT COMMUN :

Selon la simulation réalisée, le nombre total de sièges de conseillers communautaires titulaires serait identique au nombre actuel (126 conseillers titulaires), tout comme le nombre de conseillers suppléants (86), ainsi que la répartition de ceux-ci entre les communes. En ce qui concerne les sièges de conseillers suppléants, les textes prévoient que seules les communes ne disposant que d'un seul conseiller titulaire peuvent bénéficier d'un siège de suppléant.

Cette répartition de droit commun, résultant de la loi, s'appliquera de façon automatique faute d'accord local.

REPARTITION AVEC ACCORD LOCAL :

La mise en place d'une répartition relevant d'un accord local permettrait de pourvoir 17 sièges supplémentaires au maximum, ce qui porterait le nombre de conseillers communautaires titulaires à 143. La mise en place de cet accord relève de l'initiative des conseils municipaux, qui peuvent en délibérer à la majorité qualifiée jusqu'au 31/08/2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à **l'unanimité** du maintien de la composition actuelle pour le prochain conseil communautaire (2020/2026) et de la répartition des sièges entre les communes membres autrement dit selon le droit commun.

– Subvention au Grand-Figeac au titre de l'entretien et de la rénovation du petit patrimoine rural. (2019 025)

Le maire expose que le mur d'enceinte du lavoir ainsi que le dessus du mur entourant le lac situés au lieu dit Cournillou ont besoin d'être repris.

Des devis ont été demandés la réparation du mur de lavoir s'élève à 1795,00TTC et celle du dessus du mur du lavoir à 940 euros TTC

Pour aider au financement de l'entretien de ce patrimoine rural, le maire propose au conseil municipal de demander une subvention au Grand-Figeac au titre de l'entretien et de la rénovation du petit patrimoine rural.

Le conseil, après en avoir délibéré à **l'unanimité** décide d'autoriser le maire à faire une demande de subvention auprès du Grand Figeac au titre de l'entretien et de la rénovation du petit patrimoine rural et à signer tous les documents nécessaires à cette réalisation

– Association WAWA'RT (2019 026)

Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande de l'association WAWA'RT domicilié sur la commune de pouvoir bénéficier de la salle de réunion à raison d'une heure le mardi soir et le mercredi matin du mois d'octobre au mois de juin, afin que son animatrice Madame Susana Aversa domicilié dans le Bourg puisse dispenser des séances de Gymnastique.

Monsieur le Maire propose de signer une convention de mise à disposition, d'établir un tarif car même s'il s'agit d'une association dont le siège est sur la commune, l'intervenante est rémunérée pour cette action. Par ailleurs Monsieur le Maire indique qu'il a prévenu l'association qu'au cours de la période concernée des travaux seraient réalisés et que par conséquent la salle ne serait pas utilisable.

Le conseil après en avoir délibéré décide à **l'unanimité** de permettre l'utilisation de la salle de réunion par l'association WAWA'RT pour un forfait annuel de 100 euros qui sera éventuellement dégrevé suivant le nombre de séances qui ne pourront avoir lieu en raison des travaux.

– **Questions diverses**

Le Maire indique au conseil que : Madame Christine Hessel sera en congé du 22 au 26 juillet 2019 du 12 au 16 août 2019 et Monsieur Michel SALAUN du 12 au 23 Août 2019.

Madame Chiminello fait le compte rendu de la réunion du PLUI à laquelle elle a participé.

Monsieur Lecoustre informe que les sacs destinés au recyclage sont arrivés en Mairie. Ils seront distribués contre signature par les « référents courrier » sur leur secteur.

Monsieur Lecoustre a représenté la commune au tirage au sort pour la composition du jury d'assise. Notre commune a été tirée au sort et 3 de nos concitoyens ont été désignés afin de participer au tirage au sort départemental.

Monsieur le Maire, après avoir été interpellé par Madame Delmas sur une de ses positions concernant le tourisme, indique que pour lui le tourisme est et restera une source de revenu pour nos commerces. Cependant, il semble nécessaire d'être attentif à son développement. En effet Mr le Maire souhaite que celui-ci ne soit ni anarchique, ni massif et que de la présence de gens de passage sur la commune ne soient pas sources de problèmes voir de nuisances (sécurité routière, gestion des déchets, respect des aménagements, bruits....) pour les habitants du village et l'ensemble des personnes qui viennent passer des moments agréables sur notre commune.

Madame Delmas indique au conseil municipal, la nécessité de réfléchir plus avant sur le ménage de la salle des fêtes (les communs, le matériel).

Monsieur le Maire informe le conseil que les commerces et des habitants ont été les victimes d'un escroc arnaqueur. Même si il y a peu de chance qu'un tel événement se reproduise, il est demandé à chacun de signaler en Mairie toute entreprise qui intervient sur le territoire communal.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a fait une demande de déviation pour le samedi 10 Août pour permettre la tenue en toute sécurité du marché artisanal. Une demande a été faite également pour le comice agricole qui aura lieu 7 et 8 septembre 2019.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Monsieur le Maire de Figeac l'a informé qu'à compter de la rentrée scolaire 2020/2021 la commune devra participer au financement de la scolarité des enfants scolarisés à Figeac. La participation s'élèvera à 700 euros pour les maternelles et à 500 euros pour les primaires.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de contacter une entreprise pour expertiser la fissure de l'église. Le conseil valide cette proposition.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que lors de la dernière commission de secteur il a été question de définir un projet de territoire pour le secteur ouest.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que les travaux de la mairie vont débuter le 15/07/2019.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le nettoyage de la source a eu lieu ce samedi 29 juin. Et que le petit effectif n'a pas empêché de faire un travail de qualité et de finaliser l'installation des tuyaux.

– Calendrier :

- **Lundi 29 juillet à 16 heures** rencontre avec la structure FREDON suite à la candidature de la commune à la charte régionale "Objectif zéro phyto" au niveau 2.
- **Mardi 30 juillet à 9 heures** rencontre avec le PNRCQ pour le renouvellement de la labellisation : Village étoilé La source
- **Jeudi 25 juillet** : nettoyage du talus du carrefour par l'ESAT de Nayrac.